

Evaluation de la qualité de l'air sur le territoire de Lescout

Atmo Occitanie met en place un suivi de la qualité de l'air sur la commune de Lescout (Tarn) à partir du mois d'octobre. Le dispositif déployé permettra d'améliorer les connaissances relatives à la qualité de l'air et d'évaluer l'exposition des populations et de l'écosystème à la pollution atmosphérique sur le territoire.

La campagne mise en œuvre à Lescout assurera un suivi des polluants potentiellement issus des différentes activités humaines exercées localement.

Un partenariat d'Atmo Occitanie avec la commune de Lescout et le soutien des services de l'Etat

Sollicité par les services de l'État et les collectivités locales, le partenariat d'Atmo Occitanie avec la commune de Lescout a pour objectif d'évaluer les niveaux de pollution et les sources de polluants liés aux activités locales. Trois composantes ont été identifiées à ce jour :

- gênes olfactives,
- concentrations en composés sulfurés et ammoniacaux,
- présence dans l'air de composés issus de traitements spécifiques : pesticide, bactéricide,...

L'évaluation débutera en octobre en partenariat avec la collectivité et avec le soutien financier des services de l'État.

En amont, une phase de diagnostic a permis de cibler les principaux enjeux de l'évaluation

Atmo Occitanie a réalisé un premier diagnostic en concertation avec l'ensemble des parties prenantes de l'étude : sous-préfecture de Castres, représentants des services de l'État, collectifs de riverains et associations, commune de Lescout, Communauté de Communes Sor et Agout.

Cette première phase¹ a permis :

- d'identifier les principales activités potentiellement sources de pollution atmosphérique, ou d'odeurs,
- d'élaborer le protocole de mesure et d'évaluation de la qualité de l'air précisant les périodicités de mesures et les emplacements où seront réalisés les prélèvements.

¹ Le bilan de cette première phase est consultable ici : <https://atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2021-07/ETU-2021-115%20CC%20SOR%20ET%20AGOUT%20Note%20de%20synth%C3%A8se%202020.pdf>

Le dispositif s'étend sur une année

Ce dispositif portera sur une période d'une année afin de prendre en considération la variation :

- des conditions météorologiques plus ou moins favorables à la dispersion des polluants dans l'air ;
- des émissions de polluants dans l'air liées aux activités locales.

L'analyse du territoire a permis d'identifier les principaux enjeux en lien avec différentes activités :

- **Activités économiques :**
 - o **cultures céréalières** pouvant être à l'origine d'émissions de polluants en périodes de labours, d'épandage d'engrais ou de traitement ;
 - o **élevage avicole** pouvant être à l'origine de polluants et d'odeurs lors de la manipulation des fientes, du nettoyage des bâtiments, de la ventilation des hangars... ;
 - o **ennoblissement de textiles...**
- **Activités anthropiques du quotidien :**
 - o **chauffage des habitations** émettant des particules notamment via les dispositifs de chauffage au bois ;
 - o **trafic routier...**

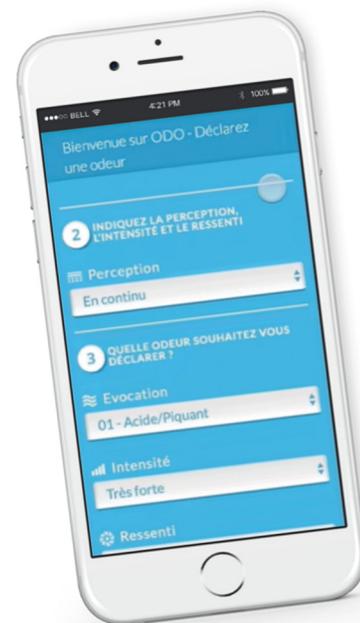
Une évaluation adaptée aux enjeux locaux

Un observatoire « citoyen » de signalement des odeurs (ODO) sera déployé sur la zone d'étude pour identifier les sources potentielles des nuisances olfactives. S'appuyant sur une démarche participative, elle fonctionne déjà sur d'autres territoires de la région.

Tous les habitants peuvent participer et devenir une sentinelle de l'air et des odeurs

Le nez humain est le meilleur outil pour détecter une odeur. Il est capable de déceler une seule molécule odorante parmi un milliard de molécules d'air !

Tous les habitants sont invités à participer grâce à la plateforme de signalements ODO. Accessible sous forme d'application pour smartphones, la plate-forme ODO permet de caractériser une odeur selon des critères objectifs et de contribuer ainsi à en localiser l'origine.



Pour s'inscrire ou en savoir plus :
contact@atmo-occitanie.org

L'ammoniac et l'hydrogène sulfuré pourraient être à l'origine d'une partie des nuisances olfactives ressenties sur place. En complément d'ODO, les **concentrations d'ammoniac (NH₃)**, gaz irritant et odorant, seront ainsi suivies sur une année complète. Cette surveillance permettra d'évaluer l'impact de l'agriculture dont les cultures céréalières et les activités d'élevage, principale source pour ce polluant.

Contact presse Karine IATTONI - communication - karine.iattoni@atmo-occitanie.org – 06 74 88 75 76

Un autre gaz odorant, l'**hydrogène sulfuré (H₂S)**, sera mesuré afin de prendre en compte les éventuelles émissions issues des activités d'élevage et d'ennoblissement de textiles présentes sur la commune.

Pour l'hydrogène sulfuré, comme pour l'ammoniac, il n'existe pas de valeur réglementaire française pour les concentrations en air ambiant. Les concentrations seront comparées avec des valeurs de référence retenues par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) et par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ainsi qu'avec les niveaux de sites éloignés de la zone d'étude.

Les **particules** et les **poussières** dans l'air peuvent être d'origines et de compositions diverses. Une analyse de leur taille et de l'évolution de leurs concentrations dans le temps sera menée afin d'évaluer la contribution des différentes activités telles que le trafic routier, le chauffage domestique, l'élevage ou les exploitations agricoles sur les niveaux mesurés. Les concentrations relevées à Lescout seront comparées aux seuils réglementaires ainsi qu'aux mesures réalisées sur d'autres territoires.

Un suivi des **pesticides** en air ambiant est également prévu ciblant une trentaine de substances. Les composés mesurés sont ceux potentiellement utilisés au travers des activités d'élevage et de grandes cultures. Les concentrations de pesticides seront comparées avec les situations observées dans d'autres environnements agricoles d'Occitanie.

Les concentrations de **sulfates, chlorures, sodium et nitrates**, autres substances liées aux activités agricoles, seront également évaluées dans les poussières sur l'année entière.

Le **dioxyde d'azote (NO₂)**, principalement émis par le trafic routier, ne constitue pas une problématique majeure à Lescout compte tenu de la circulation relativement modérée sur les axes routiers du territoire. Il est cependant prévu d'évaluer ce polluant sur la commune. Trois emplacements ont été retenus pour réaliser des mesures ponctuelles et observer l'impact de la circulation routière et des activités d'ennoblissement de textiles sur la qualité de l'air.

Des mesures d'**ozone (O₃)** seront réalisées. Il ne s'agit pas d'un polluant directement émis par les activités humaines, mais qui résulte de la combinaison de polluants précurseurs sous l'effet du rayonnement UV. Des enjeux locaux existent concernant l'ozone avec, en 2021, près de 77% de la population du département exposée à un dépassement de l'objectif de qualité pour la santé. L'évaluation des concentrations de l'ozone à Lescout permettra ainsi de comparer la situation locale à celle observée sur d'autres territoires et de capitaliser des connaissances sur ce polluant à l'échelle régionale.

Des comptes rendus intermédiaires de l'évaluation réalisée à Lescout d'octobre 2022 à octobre 2023 seront régulièrement produits et mis à disposition sur le site internet d'Atmo Occitanie www.atmo-occitanie.org. Les conclusions seront publiées sous forme d'un rapport à paraître au premier semestre 2024.

Atmo Occitanie observatoire régional de la qualité de l'air

Atmo Occitanie est l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en région pour :

Surveiller la qualité de l'air 24h/24 ;

Prévoir la qualité de l'air au quotidien sur toute l'Occitanie pour le jour même et le lendemain ;

Informers au quotidien et en cas d'épisode de pollution les citoyens, médias, autorités et collectivités ;

Accompagner les décideurs, acteurs locaux : les évaluations menées sont mises en place afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air localement et en région.

Plus d'informations sur www.atmo-occitanie.org